

Signature de l'accord-cadre de Partenariat 2024-2027 entre le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la Communauté du Pacifique (CPS)

Monsieur Louis Mapou, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Docteur Stuart Minchin, Directeur Général de la Communauté du Pacifique (CPS) ont procédé à la signature du nouvel accord de partenariat entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la CPS.

La Nouvelle-Calédonie abrite la CPS depuis près de 75 ans et la signature de ce partenariat reconnaît notre histoire commune et notre avenir en tant que l'une des organisations scientifiques, techniques et de développement de la région du Pacifique soutenant le bien-être des peuples du Pacifique.

L'objectif de ce nouveau partenariat vise à renforcer les liens entre les 2 entités notamment en consolidant la localisation du siège de la CPS à Nouméa et en intensifiant les activités de la CPS en Nouvelle-Calédonie : à la fois en renouvelant les engagements de la CPS avec ses partenaires locaux mais aussi en développant de nouveaux programmes intégrant la participation de la Nouvelle-Calédonie.

L'accord vise également à promouvoir l'intégration régionale en Nouvelle-Calédonie et à permettre à la CPS de jouer pleinement son rôle de rassembleur des 27 membres.

À l'occasion de la cérémonie de signature de l'accord à Nouméa, le Directeur Général de la CPS Stuart Minchin s'est exprimé en ces termes : *« Nous sommes convaincus que la Nouvelle-Calédonie et les calédoniens peuvent être fiers d'accueillir le siège de la première organisation scientifique et technique du Pacifique, de la même manière que la CPS et son personnel du siège sont fiers d'être implantés en Nouvelle-Calédonie, qui représente si bien la Communauté : un territoire océanien profondément ancré dans sa culture et ses traditions et si résolument tourné vers l'avenir et la modernité. Pour beaucoup d'entre nous, la Nouvelle-Calédonie est devenue une deuxième maison, où nous nous sommes installés pour servir la région. »*

Dans ce cadre, trois axes principaux seront développés sur une période de quatre ans :

- Le premier axe concerne l'établissement du siège de l'organisation à Nouméa. Un plan de travail sera mis en place pour renforcer le siège de la CPS en Nouvelle-Calédonie et permettre à l'organisation de poursuivre son développement dans son pays d'accueil. Ce plan comprendra une coopération accrue en ce qui concerne les privilèges et immunités nécessaires à l'exercice de son mandat régional, ainsi que les besoins en locaux pour l'expansion de la CPS. De plus, il inclura des initiatives visant à une meilleure participation de la CPS aux événements calédoniens, des projets de coopération sur les protocoles culturels traditionnels et régionaux calédoniens, et une ouverture de la CPS aux jeunes et aux femmes calédoniens, en particulier océaniens.
- Le deuxième axe concerne la coopération technique entre la CPS et la Nouvelle-Calédonie. Il sera mis en œuvre via l'établissement d'un Engagement Stratégique pays de la CPS en Nouvelle-Calédonie, en conformité avec le Plan Stratégique 2022-2031 de la CPS. Ce plan vise à renforcer l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie et à mobiliser l'expertise calédonienne dans les projets régionaux de la CPS.

- Le troisième axe concerne la communication, qui sera mis en œuvre à travers une gouvernance nouvelle du partenariat et l'établissement d'un plan de communication conjoint pour les actions entreprises dans ce cadre.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : « *Cet accord vient consolider le poteau central de notre case commune à Nouméa. Il fixe un cap qui vise à resserrer nos liens, à renforcer l'action de la CPS en Nouvelle-Calédonie et nous oblige, en retour, à contribuer aux grands défis qui s'imposent aux peuples de notre océan. On y trouve aussi la volonté commune de renforcer la coopération pour une intégration toujours plus affirmée de la Nouvelle-Calédonie dans la région. Cet accord nous invite, enfin, à cultiver la diversité de notre Pacifique bleu afin de construire notre région sur des bases nouvelles et dans l'unité des valeurs qui caractérisent nos grands Etats et pays de l'océan.* »

2024 célébrera les 75 ans de l'établissement du siège de la CPS en Nouvelle-Calédonie, autant d'années de travail et de partage entre la Nouvelle-Calédonie et la CPS.

Contact(s) media :

Clotilde Richalet Szuch, Chargée de Communication Principal (par intérim), Communication Institutionnelle, Communauté du Pacifique (SPC) | clotilders@spc.int

Ludvina Hnamuko, Responsable pôle communication du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie | ludvina.hnamuko@gouv.nc

Pour toute demande d'ordre général, veuillez écrire à l'adresse suivante : media@spc.int

À propos de la CPS :

La Communauté du Pacifique (CPS) appuie le développement durable en Océanie depuis 1947 en faisant appel aux sciences, au savoir et à l'innovation. Principale organisation intergouvernementale de la région, elle émane de ses 27 pays et territoires membres qui en assurent la direction. www.spc.int/fr

Suivre la CPS : [Actualités](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#) et [s'inscrire à la lettre d'information de la CPS](#)